

ST-JEAN-BAPTISTE NO 5

RECETTES

Balance en caisse le 31 juillet 1893	\$ 49 43
Proposition de membre	0 25
Contribution mensuelle	3 90
Contribution aux décès d'épouses	0 20
Contribution aux malades	13 08
Contribution aux décès de sociétaires
Règlements
Livrets
Certificat d'admission
Bulletin	1 75
Total	\$ 68 61

DÉBOURSÉS

Frais de postage.	\$ 3 00
Divers	1 40
Total des déboursés	\$ 4 40
Payé au B. P.	15 03
Balance en caisse le 31 août 1893	49 18
Total	\$ 68 61

DUROCHERS No 6

RECETTES

Balance en caisse le 31 juillet 1893	\$ 1 46
Proposition de membre	3 25
Contribution mensuelle	5 00
Contribution aux décès d'épouses	4 50
Contribution aux malades	18 94
Contribution aux décès de sociétaires	9 00
Règlements	90
Livrets	90
Insignes	5 40
Certificat d'admission	10 50
Contribution d'installation	7 00
Bulletin	3 75
Total	\$ 79 60

DÉBOURSÉS

Loyer un mois	\$ 4 00
Distribution d'avis	1 88
Divers	1 34
Frais de collection	0 50
Impression de formes etc	4 25
Un enseigne	4 60
Total des déboursés	\$ 18 57
Payé au B. P.	50 00
Balance en caisse le 31 août 1893	4 03
Total	\$ 70 60

CONTRIBUTIONS AUX MALADES

APPEL No 23

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Québec, 1er octobre 1893.

Le rapport suivant donne le nombre de malades dans le mois écoulé et le montant dû par chaque sociétaire, faisant partie de la caisse aux malades. Cette contribution est payable au trésorier de la Société, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première assemblée du mois novembre prochain, 1893.

Malades No 109, 10 semaines à 2½ cts, 22½ cts. No 110, 2 semaines à 2½ cts, 4½ cts. No 111, 10 semaines à 2½ cts, 22½ cts. No 112, 2 semaines à 2½ cts, 4½. No 113, 1 semaine à 2½ cts. No 114, 1 semaine à 2½ cts. No 115, 1 semaine à 2½ cts.—Total \$0.65½.

JOS. COTÉ, Trésorier du B. P.

Nombre de membres faisant partie des fonds de secours lors de l'application de chaque malade	Nos des malades	Noms et prénoms	Résidences	Où enregistrés	Visiteurs	Causes de la maladie	Nombre de semaines de maladie		Contributions hebdomadaires 400 à 500, 2½ cts.		Montants que chaque membre doit payer		Montants payés aux malades		Montants payables aux visiteurs		Total
							cts	\$	cts	\$	\$	cts	\$	cts	\$		
109		Joseph Trépanier	167 rue Bayard	B. P.	Dr. J.-A. Marcoux	Dyspepsie	10	22½	22½	60 00	3 25	63 25					
110		Joseph Patry	Lyster	B. P.	Dr. J. Richardson	Pleurésie	2	4½	12 00	1 25	13 25						
111		Anselme Lepage	32 rue St-Luc	S. 2	Damase Welch	Accident	10	22½	60 00	60 00						
112		Flavien Royer	50 rue Demers	S. 2	Dr. P.-J. Boisseau	Blessure	2	4½	12 00	1 25	13 25						
113		Louis Delisle	122 rue Bédard	S. 2	Dr. P.-J. Boisseau	Mal à un pied	1	2½	6 00	1 00	7 00						
114		J.-B. Drolet	49 Avenue Renaud	S. 2	Dr. P.-J. Boisseau	Entorse	1	2½	6 00	60	6 60						
115		Cléophas Patry	32 rue Bellair	S. 2	Dr. P.-J. Boisseau	Choléra	1	2½	6 00	50	6 50						
							27	2½	60½	162 00	7 75	169 75					

Pour avoir droit aux secours, il faut que toutes les contributions soient payées, y compris celles du mois pendant lequel on fait application, et cela le ou avant le jour de la première séance de chaque mois. Il faut faire son application d'après la formule R qui se trouve à la page 50 des règlements, et l'adresser au président.